FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Evaluation SAY ON CLIMATE

France

Ninety One

2025

Notation de transparence

33%

d'alignement avec
les recommandations du FIR

*Ninety One vise la **neutralité carbone d'ici 2050** pour ses opérations et investissements, **sans préciser si tous les actifs sont couverts par cette ambition ni si les émissions des investissements seront compensées**. Depuis 2019, les émissions opérationnelles des trois scopes ont diminué de 61 %. De plus, les émissions de ses investissements en entreprise ont baissé de 17% depuis 2023. Toutefois, **aucun objectif chiffré de réduction de ses émissions n'est communiqué avant 2030** ; A 2030, seule une cible pour les scopes 1 et 2 de ses opérations est mentionnée, sans précision sur le scénario de référence suivi. **Aucun objectif de réduction pour les émissions de ses portefeuilles n'est divulgué**. Au niveau de ses portefeuilles, l'entreprise communique tout de même sur le % d'émissions financées (17,4%) et d'entreprises (36,1 %) ayant des objectifs « science-based », avec une cible de 50 % d'ici 2030. On note que **seuls 3,4 % des actifs sont gérés via des stratégies durables**, sans détail sur leur alignement taxonomique. Le plan d'action bien que détaillé ne permet pas de comprendre la contribution de chacune des actions à la décarbonation. Enfin et malgré une marge de progression, **nous saluons la soumission d'un say on climate chaque année depuis 2021**.*

Dès 2021, le **Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)** appelait à la généralisation de Say on Climate (SOC) exigeants. En mars 2023, il signe à nouveau une tribune auprès de 48 signataires français et européen, pour encourager au développement des SOC. Parallèlement, en 2022, le FIR a commencé à analyser les plans climat des entreprises françaises qui les soumettent au vote des actionnaires. Après s'être associés en 2023, le **FIR et l'ADEME** ont élargi leur partenariat en 2024 en s'associant à **Ethos et la World Benchmarking Alliance**. À nouveau cette année, ces acteurs travailleront de concert afin d'étudier les plans climat des **entreprises européennes** soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre de leurs assemblées générales en 2025.

En 2022, le FIR avait publié des fiches évaluant le degré d'alignement des stratégies climatiques des entreprises françaises avec **ses recommandations**. En 2023, dans le cadre du partenariat avec l'ADEME, ces fiches sont enrichies grâce à **l'outil d'évaluation ACT** permettant de mesurer la contribution des stratégies et actions d'entreprises aux objectifs de l'Accord de Paris.

Les analyses seront publiées au fur et à mesure en amont de leurs assemblées générales.

Comme les années précédentes, le FIR souhaite saluer les efforts des entreprises qui contribuent à améliorer le dialogue actionnarial et encourage les entreprises à renouveler l'exercice du Say on Climate annuellement.

SOMMAIRE

- **Évaluation selon la grille d'analyse du FIR**
- **Grille de recommandations FIR**

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Ninety One

33%
d'alignement avec les recommandations du FIR

Ambition Net Zero 2050

En tant que membre de l'initiative Net Zero Asset Managers, Ninety one a l'ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2050 ou avant. Cette ambition porte sur ses opérations et ses investissements.
Elle déclare également avoir recours à l'achat de crédit carbone pour compenser les émissions des scopes 1, 2 et 3 de ses opérations
▷ *L'entreprise ne précise pas si son ambition de neutralité carbone englobe l'ensemble de ses investissements*
▷ *Elle ne précise pas si elle aura recours à un système de compensation des émissions de ses investissements*

Scénario(s) de référence utilisé(s)

▷ *L'entreprise mentionne des scénarios de référence pour mesurer les impacts financiers des risques de transition et risques physiques mais pas de scénario de référence pour des objectifs de réduction de ses émissions*

Émissions GES actuelles (*2025 vs 2024*)

Emissions des opérations :
- Scopes 1 et 2: 1 482 tCO2 en location based et 1 243 tCO2 en market based (vs. 2812 tCO2 et 2507 tCO2 en 2024)
- Scope 3: 7023 tCO2 (vs. 6694 tCO2 en 2024)
Les émissions de scope 3 ont augmenté (+5%) en 2025 mais ont baissé sur l'ensemble des 3 scopes (-10,1% en market based); elles ont également baissé de 61% par rapport à 2019

Emissions des investissements (entreprises):
- Scopes 1 & 2: 10 002 814 tCO2 exprimé aussi en tCO2e/mUSD investi (91) et tCO2e/mUSD de chiffre d'affaires (193) (vs. 9 510 235 tCO2 en 2024) + 5%
- Scope 3: 39 315 487 exprimé aussi en tCO2e/mUSD investi (358) et tCO2e/mUSD de CA (734) (vs. 41 277 621 en 2024)-5%
L'entreprise explique la hausse des émissions des scopes 1 & 2 par un investissement dans un producteur de ciment mais la baisse des émissions de 5% sur le scope 3 en absolu grâce à une baisse de l'exposition dans 3 des entreprises les plus émissives de ses portefeuilles; baisse des émissions globales de 17% par rapport à 2023
Pour ses émissions souveraines : 264 tCO2e/mUSD GDP vs. 303 tCO2e/mUSD GDP en 2024 (-12,8%)
○ *L'entreprise détaille l'information sur les émissions de ses opérations et ses émissions financées mais on ne sait pas quelle est la couverture en termes d'actifs sous gestion*

Cible de réduction des émissions de GES à court terme (avant 2030)

Aucune cible n'est communiquée avant 2030

Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme (entre 2030 et 2040)

Seule une cible de réduction des émissions pour les scopes 1 & 2 des opérations est divulguée (-46% en absolu en 2030 par rapport à 2019) sans que cette cible ne fasse référence à un scénario de réchauffement spécifique

Cible de réduction des émissions de GES à long terme (2050 ou avant)

Pas de cible de réduction à long terme, seulement une ambition d'atteindre zéro émission nette d'ici 2050

Mesures du plan d'actions

Quelques mesures décrites pour ses opérations:
- Collaboration avec BioCarbon Partners ("BCP") pour compenser 100% de leurs émissions de scops 1, 2 et 3 voyages d'affaires (16 000 crédits carbone achetés et retirés); améliorer la durabilité des bureaux (exemple de la rénovation de leurs bureaux à Cape Town); engager les employés
▷ *Les actions ne sont majoritairement pas chiffrées et la contribution de chaque action n'est pas mentionnée*
Pour les émissions de ses investissements:
- Au 31 mars 2025, 17,4% de ses émissions financées et 36,1% des ses actifs en entreprises se sont fixés ou engagés à se fixer des objectifs scientifiquement validés (science-based). L'objectif est de 50% des émissions financées avec des objectifs scientifiquement validés en 2030 et 56% des entreprises
- Ninety One travaille en priorité avec les plus gros émetteurs pour les encourager à se fixer des objectifs crédibles: elle a engagé désormais l'équivalent de 59% de ses émissions financées
- Pendant la période de reporting 2024-2025, Ninety One a mené 39 engagements auprès des principaux émetteurs, en utilisant les résultats de ses "Transition Plan Assessment" (TPA) pour définir des objectifs d'engagement assortis de délais.
- Ninety One fait également du lobbying en faveur de la transition (participation à des groupes tels que GFANZ, the Sustainable Markets Initiative, l'IIGCC, et soutient une transition juste et inclusive dans les pays émergents...)
- Permet aux clients d'investir dans des solutions sur le changement climatique et des stratégies de transition
- Eduque et forme avec la "Ninety One Transition School" (pour ses salariés et ses clients)
▷ *Les mesures pour ses investissements manque de chiffrage notamment sur les solutions offertes aux clients et ne permettent pas de comprendre la contribution de chacune à la décarbonation*

Alignements des investissements CAPEX / OPEX

A la fin mars 2025, Ninety One gérait £4 milliards à travers des stratégies durables (sur £117,6 milliards gérés) soit 3,4% de ses actifs
▷ *Pas de précision quant aux actifs verts ou en transition*
▷ *Pas d'information sur l'alignement taxonomique*

Rémunération

Variable court terme : Critère lié à la durabilité de 6% (25% de critères extra financiers dans la rémunération variable annuelle dont 25% de critères « sustainability » (dont le reporting climat et l'engagement auprès des entreprises pour fixer des objectifs SBTi)
▷ *Critères climat dilués*
▷ *Pas de critère quantitatif isolé en lien avec la réduction des émissions*
Variable long terme : pas d'information liée au climat

Vote consultatif annuel sur la mise en œuvre

Soumission d'un say on climate tous les ans depuis 2021

Vote consultatif tous les trois ans sur la stratégie

Soumission d'un say on climate tous les ans depuis 2021 mais pas de consultation séparée sur la stratégie et la mise en œuvre

Légende :
▷ Manquements pour obtenir l'ensemble des points
○ Suggestions d'amélioration

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Évolution de la notation par rapport à l'analyse du FIR *Say On Climate* 2024 — Augmentation ↑ Stagnation → Baisse ↓

Grille d'évaluation des *SAY ON CLIMATE* 2025

basée sur le suivi des recommandations du FIR

	🟢	🟠	🔴
Ambition net zero 2050	Si l'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 déclarée et explications claires sur la manière d'atteindre cette neutralité Le niveau des émissions négatives est limité	L'ambition de contribution à la neutralité carbone d'ici 2050 est déclarée et les explications sur la manière d'atteindre cette neutralité sont claires. Le niveau des émissions négatives est élevé	Ambition déclarée mais très peu claire sur la manière dont l'entreprise compte atteindre la neutralité carbone (pas d'objectifs long terme, les objectifs fixés sont peu crédibles, fort recours à la compensation,…) ou pas d'ambition de neutralité carbone en 2050 déclarée
Scénarios de référence utilisés	L'entreprise positionne sa stratégie climat par rapport à un scénario de réchauffement 1,5 °C sur l'ensemble des scopes	L'entreprise utilise un scénario de référence limitant le réchauffement entre 2°C et 1,5°C ou 1,5°C sur une partie de son scope uniquement.	Pas de scénario de référence explicitement mentionné ou le(s) scénario(s) n'est/ne sont pas utilisé(s) pour définir la stratégie
Émissions de GES actuelles	Divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu ; découpage par scope; tendance des émissions passées (sur au moins 3 ans) à la baisse conformément aux objectifs fixés par l'entreprise	Publication insuffisamment détaillée sur la divulgation des émissions de gaz à effet de serre en absolu et/ou absence de justification étayée sur l'augmentation des émissions en absolu sur les 3 dernières années	Absence de données publiques ou si la tendance des émissions à la hausse en intensité et en absolu est peu ou pas justifiée
Cible de réduction des émissions de GES à court terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire d'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement.	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions avant 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à court terme ou objectifs peu ambitieux à court terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Cible de réduction des émissions de GES à moyen terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et respectent l'alignement avec un scénario 1,5°C. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions pour 2030 ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à moyen terme ou objectifs peu ambitieux à moyen terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Cible de réduction des émissions de GES à long terme	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant, exprimés a minima en absolu, couvrent les 3 scopes et sont fixés par rapport à la trajectoire de l'alignement 1,5°C de l'entreprise. Cette trajectoire a été validée scientifiquement	Si les objectifs chiffrés de réduction des émissions en 2050 ou avant ne couvrent pas la majorité des activités de l'entreprise ou ces objectifs couvrent l'ensemble des activités mais se situent sur une trajectoire entre 2°C et 1,5°C	Absence d'objectif chiffré de réduction des émissions à long terme ou objectifs peu ambitieux à long terme (année de référence trop lointaine, pas de baisse en absolu, non validés scientifiquement…)
Mesures du plan d'actions	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise avec un niveau de détail suffisant, notamment des éléments chiffrés à court et moyen termes, permettant d'apprécier l'alignement de ce plan avec les objectifs fixés	Mesures détaillées pour chaque scope de l'entreprise mais dont le niveau de détail est insuffisant pour apprécier le niveau d'alignement avec les objectifs fixés (insuffisance de mesures chiffrées notamment)	Mesures peu ou pas détaillées
Alignement des investissements (OPEX / CAPEX)	Détaille la part des investissements (OPEX et CAPEX) qui contribuent au respect des objectifs fixés à court et moyen termes et explique comment ces investissements permettent d'atteindre les objectifs fixés	Les éléments d'informations communiqués renseignant sur la contribution des investissements au respect des objectifs fixés ne permettent pas de comprendre comment l'entreprise atteint les objectifs fixés	Pas d'investissements contribuant à l'atteinte des objectifs fixés explicités
Rémunération	L'ensemble des parts variables des rémunérations des mandataires sociaux intègrent au moins un critère qui évalue l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le % de la part de la rémunération déterminée par ce critère est publié ; il représente une part significative (10 % ou plus)	Au moins une partie de la part variable de la rémunération des mandataires sociaux est concernée par un critère non dilué de baisse des émissions de gaz à effet de serre suivant la trajectoire de réduction définie par l'entreprise	Le critère intégré dans la rémunération des mandataires sociaux lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre est dilué, ou ne suit pas la trajectoire de réduction définie par l'entreprise. Ou absence critère lié à la baisse des émissions de gaz à effet de serre dans la rémunération des dirigeants
Consultation annuelle sur la mise en oeuvre	L'entreprise s'engage à consulter annuellement les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de la stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur la mise en œuvre de sa stratégie climat
Consultation tous les trois ans sur la stratégie	L'entreprise s'engage à consulter a minima tous les trois ans les actionnaires sur sa stratégie climat	L'entreprise s'engage à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat dans les prochaines années	L'entreprise ne s'engage pas à consulter les actionnaires sur sa stratégie climat

Pondération : Les deux critères finaux corrélés au vote se voient attribués une pondération de 0,5 chacun, tandis que les neuf autres conservent une pondération de 1

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Disclaimer :

Les informations et évaluations présentées ici ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement ou de vote. Chaque organisation détermine individuellement la manière la plus appropriée d'utiliser ces informations.
En outre, les informations et évaluations contenues dans ce document reflètent un jugement au moment où ces évaluations ont été réalisées et ne garantissent pas une prise en compte de l'information la plus récente de l'entreprise, cette information ayant pu être publiée entre l'évaluation et la publication ou consultation du présent document.